

Objet : Rapports sur le prix et la qualité des services Communautaires Eau Potable et Assainissement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie - Exercice 2021

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi « Barnier » relative au renforcement de la protection de l'environnement, et l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Métropole Rouen Normandie a élaboré son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et son rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2021 et les a transmis à la Ville,

Considérant que ces rapports ont été présentés en Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 6 mars 2023,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'en prendre connaissance,

Le Conseil Municipal reconnaît avoir reçu communication du Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable et du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie – Exercice 2021

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

Rapports annuels consultables en ligne :

https://www.metropole-rouen-normandie.fr/sites/default/files/2022-11/Rapport-annual-2021-C2022_0664_c.pdf

https://www.metropole-rouen-normandie.fr/sites/default/files/2022-11/Rapport-annual-2021-C2022_0664_d.pdf

L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales indique que les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le maire, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant.

Le rapport qui vous est présenté reprend quelques éléments des rapports annuels 2021 établi par la Métropole Rouen Normandie.

Pour le service public de l'eau potable, on peut relever les points suivants :

- Une nouvelle organisation depuis janvier 2021 : régie exploitée directement par la Métropole (40 communes) et marché de prestation de services (31 communes) avec Veolia eau.
- A l'échelle de la Métropole le nombre d'abonnés augmente encore (+ 5 828 abonnés). Les volumes distribués et les volumes consommés ont diminué pour le 1^{er} et augmenté pour le 2nd par rapport à 2020. Le rendement du réseau est passé à 83.56 %. La métropole poursuit le suivi et la réparation de fuites ainsi que le remplacement progressif de branchements et réseaux défectueux.
- Sur la Métropole, le prix de l'eau a augmenté de 2.03% en 2021 et sur notre commune, l'augmentation est de 2%.
Le prix du m³ est alors passé de 3.769 € à 3.83 € pour notre commune.
- L'eau distribuée sur la banlieue sud (unité de distribution qui nous dessert) est toujours reconnue de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).
- 16,6 millions d'euros d'investissement ont été réalisés en 2021. Sur notre commune, il y a peu de travaux de renouvellement de canalisations en 2021 : avenue de la Libération.

Pour l'assainissement :

- Au 1er janvier 2021, le service public de l'assainissement collectif est exploité entièrement en régie : soit en régie directe par la Métropole, soit trois marchés de prestations de services conclus avec Eau de Normandie (STEP + réseau), Veolia eau (STEP + réseau) et Suez Meropur (STEP).
- S'agissant des principaux indicateurs techniques, sur les 22 systèmes d'assainissement de la Métropole, on note une hausse des volumes collectés et traités de + 6,5 % par rapport à 2020.
- La station d'épuration Emeraude à laquelle est raccordée notre commune est performante et répond aux normes en vigueur.

- S'agissant des investissements, 23 chantiers ont été réceptionnés en 2021 représentant un montant total de plus de 6,4 millions d'euros HT. Des travaux de renouvellement ou de réhabilitation dans le cadre de l'exploitation des réseaux ont été effectués dans seulement 2 rues de Sotteville-lès-Rouen

La situation financière du service d'eau potable et du service de l'assainissement est bonne avec une durée d'extinction de la dette respectivement de 2,14 années et 1,3 années.

Si vous avez des questions particulières, nous pourrions en prendre note et revenir vers vous après interrogation des services de la Métropole qui maitrisent ces 2 domaines de l'eau et de l'assainissement.